



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°73-2020-173

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

73_CA_Cour d'appel de Chambéry

- 73-2020-09-10-009 - Délégation de signature Achats Publics (1 page) Page 5
- 73-2020-09-10-008 - Délégation de signature Ordonnancement secondaire (1 page) Page 7

73_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Savoie

- 73-2020-09-01-015 - Arrêté préfectoral décernant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 14 juillet 2020 (2 pages) Page 9
- 73-2020-09-11-001 - Arrêté préfectoral portant agrément de l'association Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie pour exercer l'action civile dans l'intérêt collectif des consommateurs (2 pages) Page 12

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

- 73-2020-09-02-005 - Annulation de la délégation spéciale de signature accordée par le comptable de la trésorerie de Pont de Beauvoisin à Mme Zahia PORTIER (1 page) Page 15
- 73-2020-09-02-006 - Délégation de signature accordée par le comptable de la trésorerie de Pont de Beauvoisin à Mme Isabelle BRUZE la constituant pour son mandataire spécial (1 page) Page 17
- 73-2020-09-01-014 - Délégation de signature accordée par le responsable du service de la publicité foncière de Chambéry en matière de contentieux et de gracieux fiscal (2 pages) Page 19
- 73-2020-09-07-002 - Délégation de signature donnée par le responsable du pôle de contrôle et d'expertise départemental de la Savoie par interim en matière de contentieux fiscal, de gracieux fiscal et de décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA (2 pages) Page 22
- 73-2020-09-01-013 - Procuration sous seing privé donnée par le comptable de la trésorerie de Pont de Beauvoisin constituant Mme Isabelle BRUZE pour son mandataire général et spécial (1 page) Page 25
- 73-2020-09-01-012 - Procuration sous seing privé donnée par le comptable public de la trésorerie d'Albertville constituant Stéphane JAY pour son mandataire spécial et général (1 page) Page 27
- 73-2020-08-28-017 - Procuration sous seing privé donnée par le comptable public de la trésorerie de Bozel constituant Mme Florence GERVAIS pour son mandataire spécial (1 page) Page 29
- 73-2020-08-28-018 - Procuration sous seing privé donnée par le comptable public de la trésorerie de Bozel constituant Mr Hedi-Mohamed CHALABI pour son mandataire spécial et général (1 page) Page 31
- 73-2020-09-01-016 - Procuration sous seing privé donnée par le comptable public de la trésorerie de la Motte Servolex constituant pour son mandataire spécial et général Mme Brigitte DUBOIS (1 page) Page 33

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

- 73-2020-09-09-003 - Arrêté préfectoral n° 2020-00990 portant modification de la composition de la CDPENAF (commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers) de la Savoie (4 pages) Page 35
- 73-2020-09-04-002 - Arrêté préfectoral n° 2020-0986 en date du 4 septembre 2020 portant dissolution de l'association foncière de remembrement de Chamousset (2 pages) Page 40
- 73-2020-09-07-004 - Arrêté préfectoral n°2020-0991 portant autorisation Monsieur Nicolas MAFFRE à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus) (5 pages) Page 43

73_DGDDI_direction générale des douanes et droits indirects de Savoie

- 73-2020-09-08-004 - Décision délégation du 8 sept 2020 (62 pages) Page 49

73_DSSEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

- 73-2020-09-03-008 - ARRETE DSDEN73 CABINET N°2020-013 RELATIF A LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU DASEN DE LA SAVOIE A L'INA DE LA SAVOIE (2 pages) Page 112
- 73-2020-09-07-003 - arrêté DSDEN73 cabinet N°2020-015 relatif aux mesures de carte scolaire prises suite au CTSD du 3 septembre 2020 (1 page) Page 115
- 73-2020-09-01-011 - ARRETE DSDEN73 CABINET N°2020-12 RELATIF A LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU DASEN DE LA SAVOIE A LA SECRETAIRE GENERALE (5 pages) Page 117

73_PREF_Präfecture de la Savoie

- 73-2020-09-08-005 - 8 Septembre 2020. AP modificatif CDNPS sans signature (4 pages) Page 123
- 73-2020-09-10-011 - Arrêté portant abrogation d'une autorisation d'exploiter un véhicule de petite remise sur la commune de Val Cenis - Mme Nathalie BETARD (1 page) Page 128
- 73-2020-09-03-007 - Arrêté portant abrogation d'une habilitation dans le domaine funéraire - Pompes Funèbres Pascal Leclerc - Place St Pierre de Maché - Chambéry (2 pages) Page 130
- 73-2020-09-08-001 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire M.P.F. de la Vanoise, Établissement secondaire Aix-Les-Bains (2 pages) Page 133
- 73-2020-09-10-010 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 31 janvier 2018 autorisant M. Joël POLTEAU à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé ACTI-ROUTE (2 pages) Page 136
- 73-2020-09-10-001 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - OGF Aix Les Bains (2 pages) Page 139
- 73-2020-09-10-002 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - OGF Chambéry Allobroges (2 pages) Page 142
- 73-2020-09-10-003 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - OGF Montmélian (2 pages) Page 145
- 73-2020-09-10-004 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - OGF Yenne (2 pages) Page 148

73_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Savoie

73-2020-06-16-009 - LEON GROSSE ARRETE ACCORD TH (1 page)

Page 151

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

73-2020-08-07-024 - Arrêté préfectoral du 7 août 2020 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2018 autorisation l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de Bourg Saint Maurice à des fins de conditionnement, commercialisée sous la désignation "Bonneval - Eau minérale naturelle" (4 pages)

Page 153

73_CA_Cour d'appel de Chambéry

73-2020-09-10-009

Délégation de signature Achats Publics

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ACHATS PUBLICS**

**LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY
et
LA PROCUREURE GENERALE PRES LADITE COUR**

**Vu le code de l'organisation judiciaire, et notamment ses articles R.312-67 et R 312-70 ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;
Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 5 février 1998 nommant Madame Odile POUCHOT-ROUGE-CEZARD, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry ;
Vu l'absence de Mme Odile POUCHOT-ROUGE-CEZARD à compter du 15 Juillet 2020
Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 10 Avril 1996 nommant Madame Béatrice MICHEL, responsable de la gestion informatique au service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry ;
Vu leur précédente décision portant délégation de signature en date du le 15 Janvier 2020;**

DECIDENT

Article 1 - Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Béatrice MICHEL, directrice des services de greffe judiciaires, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire par intérim, de la cour d'appel de Chambéry, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel.

Article 2 - Délégation conjointe de leur signature est donnée :

à la directrice des services de greffe judiciaires de la cour d'appel, Mme Claudine VUILLEMIN

aux directeurs des services de greffe judiciaires (DSGJ) et greffiers chefs de greffe (GCG) des juridictions du premier degré du ressort de la cour d'appel de Chambéry :

Mme Agnès MISSUD, DSGJ pour le Tribunal Judiciaire de Chambéry, Mme Dominique DUGAVE, DSGJ pour le Tribunal Judiciaire d'Albertville, Mme Sylvie EZANNO, DSGJ pour le Tribunal Judiciaire d'Annecy, M. Patrick AUBERT, DSGJ pour le Tribunal Judiciaire de Bonneville, Mme Emmanuelle BRUNET, DSGJ pour le Tribunal Judiciaire de Thonon les Bains, Mme Anouk DOMPNIER, GCG pour le CPH d'Aix les Bains,

en cas d'absence ou d'empêchement, à leur(s) adjoint(s) :

Mme Pauline ROUTIER, pour la Cour d'Appel, M. Julien RUTIGLIANO, Mme Laetitia MATHIEU, Mme Julie FERMAUT, et Mme Pascale CHARVOZ pour le Tribunal Judiciaire de Chambéry, Mme Frédérique POINTE, Mme Mélanie CANET, Mme Patricia DOUCHET SILVA et Mme Magali GOUVILLE pour le Tribunal Judiciaire d'Annecy, Mme Farida AIFA pour le Tribunal Judiciaire de Bonneville, Mme Pauline BRUEY CANONGE et Mme Sabine RODOT pour le Tribunal Judiciaire de Thonon les Bains,

ainsi qu'aux directrices des services de greffe judiciaires, responsables de gestion du service administratif régional, Mme Eva BRUNEL PETIT responsable de la gestion budgétaire (RGB), Mme Sandrine DURAND, responsable de la gestion de ressources humaines (RGRH), et aux directrices des services de greffe judiciaires placées, Mme Mélanie BARTHELEMY et Mme Séverine ANDREY.

- pour conclure et signer les marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la cour d'appel est inférieur à 25.000 euros hors taxes, ou pour les achats de même nature inférieurs ou égaux à 4.000 euros par Arrondissement Judiciaire.
- pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes.

Article 3 - La présente décision, applicable à partir du 10 Septembre 2020, annule et remplace notre précédente décision en date du 15 Janvier 2020.

Article 4 - La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 10 Septembre 2020

LA PROCUREURE GENERALE,
signé

LA PREMIERE PRESIDENTE,
Signé

Thérèse BRUNISSO

Chantal FERREIRA

73_CA_Cour d'appel de Chambéry

73-2020-09-10-008

Délégation de signature Ordonnancement secondaire

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY
et
LA PROCUREURE GENERALE PRES LADITE COUR**

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
Vu le code de l'organisation judiciaire ;
Vu le décret n° 2010-1612 du 23/12/10 relatif à l'ordonnancement de la dépense par les chefs de cours d'appel ;
Vu l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant le seuil prévu à l'article R. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;
Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;
Vu les articles R. 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux,
Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 5 février 1998 nommant Madame Odile POUCHOT, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry,
Vu l'absence de Mme Odile POUCHOT-ROUGE-CEZARD à compter du 15 Juillet 2020
Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 10 Avril 1996 nommant Madame Béatrice MICHEL, responsable de la gestion informatique au service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry
Vu leur précédente décision en date du 5 Mars 2019,

DECIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Béatrice MICHEL, directrice des services de greffe judiciaires, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire par intérim de la cour d'appel de Chambéry, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes des juridictions du ressort.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice MICHEL, cette délégation sera exercée par Madame Eva BRUNEL PETIT, directrice des services de greffe judiciaires responsable de la gestion budgétaire, ainsi que par Madame Sandrine DURAND, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines, au service administratif régional de la cour d'appel de Chambéry.

Article 3 - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 5 Mars 2019.

Article 4 - La présente décision sera communiquée au Directeur Général des Finances Publiques de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 10 Septembre 2020

LA PROCUREURE GENERALE,
Signé

Thérèse BRUNISSO

LA PREMIERE PRESIDENTE,
Signé

Chantal FERREIRA

73_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations de Savoie

73-2020-09-01-015

Arrêté préfectoral décernant la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre
de la promotion du 14 juillet 2020



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations (DDCSPP)

Service jeunesse, sports et vie associative

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**décernant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
au titre de la promotion du 14 juillet 2020**

ARTICLE 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

NOM Prénom	Commune
ANDRÉ Jean-Martial	73200 ALBERTVILLE
BAUDIN Frédéric	73200 GRIGNON
BRETON Jean-Claude	73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
CLERT-GIRARD Alain	73160 COGNIN
DESMARIEUX Daniel	73240 ROCHEFORT
GONZALES Gilberte, née GARCIAS	73000 CHAMBÉRY
GONZALES Jean	73000 CHAMBÉRY
GOURJU Nicole, née BETTEGA	73000 BASSENS
GRAVIER Thierry	73230 SAINT-JEAN D'ARVEY
JIGUET Pascal	74210 FAVERGES
JOLY Laurence	73000 CHAMBÉRY

LAMALLE Sandrine, née ANDRÉ	73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
PIERDOMENICO Philippe	73000 CHAMBÉRY
POLLET Robert	73160 SAINT-SULPICE
ROBERT Christophe	73500 MODANE
TURON Christian	73140 SAINT MARTIN DE LA PORTE
VERLY Huguette, née MESTELAN	73230 SAINT-ALBAN LEYSSE
VINCENT Marcelle, née VACHAUD	73000 CHAMBÉRY

Chambéry, le 1^{er} septembre 2020.

Signé : le préfet,
Pascal BOLOT

73_DDCSPP_Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations de Savoie

73-2020-09-11-001

Arrêté préfectoral portant agrément de l'association Union
Départementale UFC Que Choisir de Savoie pour exercer
l'action civile dans l'intérêt collectif des consommateurs



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations (DDCSPP)

Service sécurité alimentaire,
protection des consommateurs et
concurrence - CCRF

**Arrêté préfectoral
portant agrément de l'association
Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie
pour exercer l'action civile dans l'intérêt collectif des consommateurs**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L.811-1 et L.811-2 ;

Vu le code de la consommation et notamment ses articles R.811-1 à R.811-7 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 1988 modifié relatif à l'agrément des organisations de défense de consommateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2009 portant agrément de l'association Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie pour exercer l'action civile dans l'intérêt collectif des consommateurs,

Vu la demande d'agrément déposée par l'association Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie le 10 mars 2020 et complétée le 23 juin 2020,

Vu l'avis émis par le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Savoie,

Après avis du Ministère Public,

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'association Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie – ayant son siège social Maison des Associations – 67 rue Saint François de Sales – 73000 CHAMBERY est agréée dans le cadre des articles L. 811-1 et R. 811-1 et suivants du Code de la consommation, pour cinq ans, pour exercer l'action civile relativement aux faits portant préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs des consommateurs.

Article 2 : L'agrément est renouvelable dans les mêmes conditions que l'agrément initial. La demande de renouvellement d'agrément doit être déposée pendant le huitième mois précédant la date d'expiration de l'agrément en cours. Elle est accompagnée d'un dossier contenant la mise à jour des documents déposés lors de la demande initiale.

Article 3 : La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Ce recours contentieux doit être déposé au plus tard dans les deux mois à compter de la date de notification de la décision contestée.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 5 août 2009 portant agrément de l'association Union Départementale UFC Que Choisir de Savoie pour exercer l'action civile dans l'intérêt collectif des consommateurs est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 11 septembre 2020

Le Préfet

signé : Pascal BOLOT

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-02-005

Annulation de la délégation spéciale de signature accordée
par le comptable de la trésorerie de Pont de Beauvoisin à
Mme Zahia PORTIER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE PONT DE BEAUVOISIN

Décision en date du 01/09/2020

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Valérie DRECLERC, comptable public, responsable de la trésorerie de PONT DE BEAUVOISIN

Déclare annuler la délégation spéciale de signature consentie à Mme PORTIER Zahia en date du deux septembre deux mille dix neuf

Fait à PONT DE BEAUVOISIN, le deux septembre deux mille vingt

Signature du Mandant
Signé : Valérie DRECLERC

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

Visé le sept septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation

Signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-02-006

Délégation de signature accordée par le comptable de la
trésorerie de Pont de Beauvoisin à Mme Isabelle BRUZE
la constituant pour son mandataire spécial



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE PONT DE BEAUVOISIN

Délégation de signature en date du 01/09/2020 .

Le soussigné, DRECLERC Valérie, comptable public, responsable de la trésorerie de PONT DE BEAUVOISIN déclare constituer pour son mandataire spécial Mme BRUZE Isabelle demeurant à PONT DE BEAUVOISIN à l'effet :

- de signer les correspondances courantes correspondant à son secteur d'activité,
- de signer tous actes de poursuites,
- d'accorder des délais dans la limite de 2000 €
- d'accorder des remises de majorations dans la limite de 500 €

La présente procuration est consentie :

- à titre permanent

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Signature du Mandataire,
Signé : Isabelle BRUZE

Le deux septembre deux mille vingt
Signature du Mandant
« Bon pour pouvoir »
Signé : Valérie DRECLERC

Visé le : sept septembre deux mille vingt
Pour le directeur départemental des finances publiques
et par délégation
Signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-01-014

Délégation de signature accordée par le responsable du
service de la publicité foncière de Chambéry en matière de
contentieux et de gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE CHAMBERY

51 rue de la République
Barberaz
73000 Chambéry

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

REVEL Anne-marie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques

REVERDY Gérard, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

BARRIT Michelle

FOUET Thomas

FREON Nathalie

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, et seulement en cas d'empêchement de celui-ci et de son adjoint, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service :

BLANC Patricia

COUTE Armelle

DUPONT-HUDRY Frédéric

HUDRY Philippe

LENFANT Isabelle

MIRALLES Michelle

PEREZ CANALES Annick

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

A Chambéry, le 1^{er} septembre 2020

Le responsable du service de la publicité foncière de Chambéry

Signé : Marc FEGAR

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-07-002

Délégation de signature donnée par le responsable du pôle
de contrôle et d'expertise départemental de la Savoie par
interim en matière de contentieux fiscal, de gracieux fiscal
et de décisions sur les demandes de remboursement de
crédit de TVA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**POLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE,
Centre des finances publiques - 51, avenue de Bassens - 73018 Chambéry cédex**

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise départemental de la Savoie, par intérim.

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
BROS Benoit	LACOTTE Patricia	SALITO PASCAL	ROSSI Véronique
ARCURI Jacqueline	BENIT Marie-Noëlle	DEVILLIERS Sylvie	GARDE Sandra
GUINGOUAIN Janick	AURAND Malika	ROSTAGNI Alban	DELIERS Thibault

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
OUIINE Patricia	MAILLARD Sylvie	IDIRI Marie-Gabrielle	MARQUE Michèle

c) dans la limite de 1 000 €, à l'agent des finances publiques de catégorie C désigné ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
MARIN Jean-Jacques			

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Chambéry le 07/09/2020
Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise
départemental de la Savoie, par intérim

Signé : Didier VASSEUR
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-01-013

Procuration sous seing privé donnée par le comptable de la
trésorerie de Pont de Beauvoisin constituant Mme Isabelle
BRUZE pour son mandataire général et spécial

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DEPONT DE BEAUVOISIN

Délégation de signature en date du 01/09/2020

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Valérie DRECLERC, comptable public, responsable de la trésorerie de PONT DE BEAUVOISIN

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Mme BRUZE Isabelle, agent administratif demeurant à PONT DE BEAUVOISIN

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de PONT DE BEAUVOISIN

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de PONT DE BEAUVOISIN

Entendant ainsi transmettre à Mme BRUZE Isabelle tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent

Fait à PONT DE BEAUVOISIN, le premier septembre deux mille vingt⁽¹⁾

Signature du Mandataire,
Signé : Isabelle BRUZE
,

Signature du Mandant
Signé : Valérie DRECLERC

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

⁽²⁾ Faire précéder la signature des mots :
« Bon pour pouvoir »

Visé le sept septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation

Signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-01-012

Procuration sous seing privé donnée par le comptable
public de la trésorerie d'Albertville constituant Stéphane
JAY pour son mandataire spécial et général

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D'ALBERTVILLE

Délégation de signature en date du 01/09/2020

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Monique MERLET, comptable public, responsable de la trésorerie d'Albertville

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Monsieur Stéphane JAY, Inspecteur des Finances Publiques, demeurant 400 Route de La Biolle – 73200 PALLUD.

- Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie d'Albertville ;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie d'Albertville.

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Stéphane JAY, Inspecteur des Finances Publiques, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent

Fait à Albertville le premier septembre deux mil vingt ⁽¹⁾

Signature du Mandataire,
Signé : Stéphane JAY

Signature du Mandant
Signé : Monique MERLET⁽²⁾

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

⁽²⁾ Faire précéder la signature des mots :
« Bon pour pouvoir »

Visé le sept septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation
Signé : Stéphanie LOMBARDI

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-08-28-017

Procuration sous seing privé donnée par le comptable
public de la trésorerie de Bozel constituant Mme Florence
GERVAIS pour son mandataire spécial

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE BOZEL

Délégation de signature en date du 28/08/2020.

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Monique BOIS, comptable public, responsable par intérim de la trésorerie de BOZEL

Déclare constituer pour son mandataire spécial Madame Florence GERVAIS
demeurant à Albertville
à l'effet :

- de signer les correspondances courantes correspondant à son secteur d'activité,
- de signer tous actes de poursuites,
- d'accorder des délais dans la limite de 3 000 €
- d'accorder des remises de majorations dans la limite de 3 000 €

La présente procuration est consentie :
• à titre permanent

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à BOZEL, le vingt-huit août deux mille vingt⁽¹⁾

Signature du Mandataire,
Signé : Florence GERVAIS

Signature du Mandant⁽²⁾
Signé : Monique BOIS⁽²⁾

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

⁽²⁾ Faire précéder la signature des mots :

« Bon pour pouvoir »

Visé le quatre septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation

Signé : Stéphanie LOMBARDI

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-08-28-018

Procuration sous seing privé donnée par le comptable
public de la trésorerie de Bozel constituant Mr
Hedi-Mohamed CHALABI pour son mandataire spécial et
général

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE BOZEL

Délégation de signature en date du 28/08/2020.

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La soussignée, Monique BOIS, comptable public, responsable par intérim de la trésorerie de BOZEL

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Monsieur Hedi-Mohamed CHALABI, contrôleur, demeurant à Brides-les-Bains

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de BOZEL

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de BOZEL.

Entendant ainsi transmettre à Monsieur Hedi-Mohamed CHALABI, contrôleur, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :
● à titre permanent

Fait à BOZEL, le vingt-huit août deux mille vingt⁽¹⁾

Signature du Mandataire,
Signé : Hedi-Mohamed CHALABI

Signature du Mandant
Signé : Monique BOIS⁽²⁾

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

⁽²⁾ Faire précéder la signature des mots :
« Bon pour pouvoir »

Visé le quatre septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation

Signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-01-016

Procuration sous seing privé donnée par le comptable
public de la trésorerie de la Motte Servolex constituant
pour son mandataire spécial et général Mme Brigitte
DUBOIS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE LA MOTTE SERVOLEX

Délégation de signature en date du 01/09/ 2020 .

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Corinne MORENO-LOPEZ comptable public, responsable de la trésorerie de LA MOTTE SERVOLEX

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Madame Brigitte DUBOIS inspectrice demeurant à Avressieux

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de La Motte Servolex

d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de La Motte Servolex

Entendant ainsi transmettre à Madame Brigitte DUBOIS tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie :
• à titre permanent

Fait à La Motte Servolex , le premier septembre deux mille vingt

Signature du Mandataire,
Signé : Brigitte DUBOIS

Signature du Mandant⁽²⁾
Corinne MORENO-LOPEZ

⁽¹⁾ la date en toutes lettres

⁽²⁾ Faire précéder la signature des mots :
« Bon pour pouvoir »

Visé le quatre septembre deux mille vingt ⁽¹⁾

Pour le directeur départemental des finances publiques,
et par délégation

Signé : Stéphanie LOMBARDI

Procuration sous seing privé fondé pouvoir

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-09-09-003

Arrêté préfectoral n° 2020-00990 portant modification de
la composition de la CDPENAF (commission
départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers)
de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Planification et Aménagement du Territoire

**Arrêté préfectoral n° 2020-00990
Portant modification de la composition de la commission départementale
de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 portant création et composition de la commission départementale de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 29 mars 2016, 26 septembre 2016, 15 février 2018 et 08 mars 2019 portant modification de la composition de la commission départementale de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU la désignation faite par la fédération des maires ruraux de Savoie;

VU la désignation faite par la Confédération paysanne de Savoie ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires de Savoie ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie, placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, est modifié ainsi qu'il suit.

Concernant les deux maires désignés par la fédération des maires :

titulaires :

- M. Klébert SILVESTRE, adjoint au maire des Belleville en lieu et place de Mme Armelle ROLLAND, maire de Pralognan La Vanoise ;
- M. Bernard BRAGHINI, adjoint au maire d'Hauteluce en lieu et place de M. Xavier TORNIER, maire de Tournon ;

suppléants :

- Mme Julie NOVELLI, maire de La Biolle en lieu et place de M. Guy DUMOLLARD, maire de Traize ;
- Mme Cécile TRAHAN, maire d'Arith en lieu et place de M. Philippe GAMEN, maire de Le Noyer.

Concernant le représentant des établissements publics de coopération inter-communale :

suppléant :

- M. Jean-Claude RAFFIN, vice-président du syndicat du Pays de Maurienne en lieu et place de M. Jean-Michel GALLIOZ, vice-président du Syndicat du Pays de Maurienne

Concernant les organisations syndicales agricoles représentatives, et plus particulièrement la Confédération paysanne de la Savoie :

titulaire :

- M. Pierre GACHET en lieu et place de Michel CHAMBE.

Article 2 : La liste, mise à jour, des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie. Il peut être déféré au tribunal administratif de Grenoble. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Chambéry, le 09 septembre 2020

Le Préfet

Signé : Pascal BOLOT

Liste des membres de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie

Avec voix délibérative

1. Le président du conseil départemental, M. Hervé GAYMARD ou son suppléant, M. Lionel MITHIEUX.
2. Les deux maires désignés par l'association des maires :
titulaires :
 - M. Klébert SILVESTRE, adjoint au maire des Belleville
 - M. Bernard BRAGHINI, adjoint au maire d'Hautelucesuppléants :
 - Mme Julie NOVELLI, maire de La Biolle
 - Mme Cécile TRAHAN, maire d'Arith
3. Le président d'un établissement public de coopération inter-communale, représenté par :
titulaire :
 - M. Jean-François DUC, vice-président de la communauté de communes Coeur de SavoieSuppléant :
 - M. Jean-Claude RAFFIN, vice-président du Syndicat du Pays de Maurienne
4. Le président de l'association départementale des communes forestières de la Savoie représenté par :
 - Monsieur Jean-Pierre GUILLAUD, titulaire
 - Monsieur Gilles VAUSSENAT, suppléant
5. Le directeur départemental des territoires ou son suppléant.
6. Le président de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, représenté par :
 - Madame Emeline SAVIGNY, titulaire
 - Monsieur Yves BESSON, suppléant
7. Les présidents des organisations syndicales agricoles représentatives, représentés par :
 - Fédération des syndicats d'exploitants agricoles des Savoie :
 - Monsieur Denis GONTHIER, titulaire
 - Monsieur René FECHOZ CHRISTOPHE, suppléant
 - Jeunes agriculteurs de Savoie :
 - Monsieur Nicolas PROVENT, titulaire
 - Monsieur Alexandre TASSION, suppléant
 - Confédération paysanne de la Savoie :
 - Monsieur Pierre GACHET, titulaire
 - Monsieur Gérard SAUDINO, suppléant
 - Coordination rurale de la Savoie :
 - Monsieur Jean-Noël BLARD, titulaire
 - Monsieur Laurent GACHET, suppléant
8. Le président de la fédération départementale des coopératives laitières des Savoie, association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, représenté par Monsieur Philippe TOCHON.
9. Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale en Savoie :
 - Monsieur Jacques BURGUBURU, titulaire
 - Madame Monique QUIBY, suppléant

10. Le président du syndicat départemental des forestiers privés de Savoie :
 - Monsieur Jean-Marc PATEFFOZ, titulaire
 - Monsieur Jean-Pierre PORTIER, suppléant
11. Le président de la fédération départementale des chasseurs, représenté par Monsieur Gilbert DUMAS, ou son suppléant, Monsieur Guy CHARVET
12. Le président de la chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie représenté par :
 - Monsieur Maxime BOYER, titulaire
 - Monsieur Philippe ROUHETTE, suppléant
13. Le président d'une association agréée de protection de l'environnement, représenté par :
 - Monsieur André COLLAS, vice-président de France Nature Environnement, titulaire ou sa suppléante, Madame Christine BERNARD ;
14. Le directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) ou son suppléant, lorsque le projet examiné concerne des surfaces affectées à des productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Avec voix consultative

- La société d'aménagement foncier et d'établissement rural représentée par :
 - Monsieur Jean-Marc GUIGUE, président du comité technique, titulaire
 - Monsieur Emmanuel LAPERRIERE, directeur départemental, suppléant
- Le directeur de l'agence locale de l'Office National des Forêts, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers, ou son suppléant

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-09-04-002

Arrêté préfectoral n° 2020-0986 en date du 4 septembre
2020 portant dissolution de l'association foncière de
remembrement de Chamousset



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Direction départementale des territoires
Service politique agricole et développement rural

**Arrêté préfectoral n° 2020-0986 en date du 4 septembre 2020
portant dissolution de l'association foncière de remembrement de Chamousset**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 133-1 à L 133-4 et R 133-1 à R 133-10, relatifs aux associations foncières de remembrement ;

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance sus-visée ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 1975 portant constitution de l'association foncière de remembrement (AFR) de Chamousset ;

VU la délibération du conseil municipal de Chamousset en date du 24 février 2015 et les délibérations de l'association foncière en date des 26 mars 2015 et 22 novembre 2017 relatives à la dissolution de cette association ;

VU l'arrêté préfectoral n° 67-2020 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires de la Savoie et l'arrêté préfectoral n° 2020-0948 portant subdélégation de signature ;

CONSIDÉRANT que le trésorier de Valgelon-la-Rochette atteste que l'association foncière de Chamousset n'a plus d'activité depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT également que suite aux opérations de transfert de son actif et passif à la commune de Chamousset effectuées à la trésorerie, les comptes de l'association sont apurés ;

CONSIDÉRANT que l'objet pour lequel cette association a été créée n'existe plus depuis plus de trois ans ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'association foncière de remembrement de Chamousset est dissoute ;

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le maire de la commune de Chamousset, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

pour le Préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
la cheffe du service politique agricole et développement rural,

signé :Aurélie MONNEZ

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-09-07-004

Arrêté préfectoral n°2020-0991 portant autorisation
Monsieur Nicolas MAFFRE à effectuer des tirs de défense
simple en vue de la protection de son troupeau contre la
prédation du loup (*Canis lupus*)



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

SEEF/FCMN

**Arrêté préfectoral n°2020-0991
portant autorisation Monsieur Nicolas MAFFRE
à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau
contre la prédation du loup (*Canis lupus*)**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2, R.411-6 à R.411-14, L 427-6 et R 427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2019- 1573 nommant les lieutenants de louveterie de Savoie pour la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2020 - 0292 en date du 16 avril 2020 fixant les conditions complémentaires dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction concernant le loup peuvent être accordées aux bénéficiaires à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de leurs troupeaux contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

Vu la liste des chasseurs habilités à participer aux tirs de défense renforcée et aux tirs de prélèvement en application des arrêtés interministériels du 30 juin 2015 et du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), dans le département de la Savoie ;

Vu la demande en date du 12 août 2020 par laquelle **Monsieur Nicolas MAFFRE** demeurant Bergerie de Pradines Peret BP36 - 34 800 CLERMONT L'HERAULT sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

CONSIDÉRANT que **Monsieur Nicolas MAFFRE** déclare, pour la saison 2020, dans sa demande d'autorisation de réalisation de tir de défense, mettre en œuvre les mesures de protection suivantes :

- Gardiennage
- Regroupement parc électrifié ou bergerie la nuit
- 3 chiens de protection

CONSIDÉRANT le rapport de la direction départementale des territoires de la Savoie en date du 20 août 2020 attestant que le troupeau de **Monsieur Nicolas MAFFRE** est considéré comme protégé dans la mesure où au moins deux moyens de protection sont toujours mis en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévenir des dommages importants au troupeau de **Monsieur Nicolas MAFFRE** par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018, qui intègre cette préoccupation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **Monsieur Nicolas MAFFRE** est autorisé à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par l'arrêté ministériel du 19 février 2018 susvisé, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office Français de la Biodiversité.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de protection et à l'exposition du troupeau à la prédation.

ARTICLE 3 : Le tir de défense simple peut être mis en œuvre par :

- le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours ;
- toute personne mandatée par le bénéficiaire de l'autorisation et mentionnée sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elle soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours : M.René JAY et M Marc Muraz;
- les chasseurs en possession de leur permis de chasser validé pour la saison de chasse correspondante à la période de tir et habilités à participer aux tirs de défense renforcée et aux tirs de prélèvement en application des arrêtés interministériels du 30 juin 2015 et du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), dans le département de la Savoie. Ces chasseurs doivent être en possession, au moment du tir, de la carte d'habilitation à participer aux tirs de défense et de prélèvement contre le loup.
- les lieutenants de louveterie ou les agents de l'Office Français de la Biodiversité.

Toutefois, le tir ne peut pas être réalisé par plus d'un tireur pour chacun des lots d'animaux constitutifs du troupeau et distants les uns des autres.

ARTICLE 4 : La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes :

- sur la commune de LES BELLEVILLE.
- à proximité du troupeau de **Monsieur Nicolas MAFFRE** .
- sur les pâturages, surfaces et parcours mis en valeur par le bénéficiaire de la dérogation ainsi qu'à leur proximité immédiate et notamment les pâturages situés sur la commune de LES BELLEVILLE.

ARTICLE 5 : Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

ARTICLE 6 : Les tirs de défense simple sont réalisés avec toute arme de catégorie C1 ou D1 mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, dont les carabines à canon rayé munies d'une lunette de visée optique.

Sous réserve d'une validation préalable par l'OFB, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense simple, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'OFB et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'OFB.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux seuls lieutenants de louveterie et agents de l'OFB.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :

- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;

- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1^{er} et le 31 juillet.

ARTICLE 8 : Monsieur Nicolas MAFFRE . informe le service départemental de l'OFB au 04-79-36-29-71 de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12 h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'OFB évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, **Monsieur Nicolas MAFFRE** . informe sans délai la DDT au 04 79 71 73 93 et le service départemental de l'OFB au 04 79 36 29 71 qui est chargé de rechercher l'animal. La DDT est chargée d'informer le Préfet.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, **Monsieur Nicolas MAFFRE** . informe sans délai la DDT au 04 79 71 73 93 et le service départemental de l'OFB au 04 79 36 29 71 qui prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'OFB sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé. La DDT est chargée d'informer le Préfet.

ARTICLE 9 : L'autorisation est suspendue pour une période de 24 heures, après chaque destruction ou blessure de loup, dès lors qu'un seuil correspondant au plafond fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 minoré de quatre spécimens est atteint.

ARTICLE 10 : La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini par l'arrêté ministériel prévu à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication de l'arrêté prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I ou du II de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 11 : La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 12 : La présente autorisation est valable jusqu'au **30 mars 2025**.

Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée :

- à la mise en place des mesures de protection ;

et

- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I ou du II de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

ou

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

ou

- à la publication de l'arrêté prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 13 : La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 14 : Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 15 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la SAVOIE, le directeur départemental des territoires de la SAVOIE et le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de la Savoie, le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la SAVOIE.

Le présent arrêté sera également transmis au maire de la commune de LES BELLEVILLE.

Chambéry, le 7 septembre 2020
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,
Le directeur départemental adjoint des territoires,

Signé Thierry DELORME

73_DGDDI_direction générale des douanes et droits
indirects de Savoie

73-2020-09-08-004

Décision délégation du 8 sept 2020

Délégation de signature du DR des douanes à ses agents



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CHAMBERY, LE 8 SEPT. 2020

DR Chambéry
1 RUE WALDECK ROUSSEAU
73011 CHAMBERY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ROYAL Veronique
Téléphone : 09 70 27 34 36
Télécopie : 04 79 85 28 61
Mél : dr-chambery@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/2 du directeur régional à CHAMBERY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

TESTANIERE Franck

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis**« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
AFONSO Michel (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARNIER Nathalie (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	7500	3500	1000	10000
JACQUOT Johann (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LANSAQUE Emmanuel (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE MARCHAND Michele (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
MONIER Violaine (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PIGEAU Alexandre (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DREVETON Jean-Guy (Grenoble viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROUX Pauline (Grenoble viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000

GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
NOUILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOSDURE Philippe (Chambery div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	7500	3500	1000	10000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000

FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GIROD Corine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUILLOU Candice (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARMET Victoria (Chambery bureau), Agent de constatation DGDDI	7500	3500	1000	10000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CHAMPLET Cedric (Chambery viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LATHUILLERE Beatrice (Chambery viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LAURENT Brigitte (Chambery viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FERLATI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000

MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CENDRE Anne-Gaelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000

PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GILABERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000

SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUTONNET Georges (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRAUN Sophie (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BRETON Isabelle (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BROCHON Frederic (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BROUWERS Gael (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CAPUTO Marie-Carmen (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUCEY David (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
KUROWSKI Alain (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARC Olivier (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PIGEAU Alexandre (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VALLET Marie-Pascale (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
YVERT Sylvie (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000

LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
NOUILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
ALBERT Joelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CANU Yannick (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
GIROLLET Francoise (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GUERLET Gilliane (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PACCHIONI Muriel (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VOILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GILABERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Annexe V à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUTONNET Georges (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRAUN Sophie (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BRETON Isabelle (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BROCHON Frederic (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BROUWERS Gael (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CAPUTO Marie-Carmen (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUCEY David (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
KUROWSKI Alain (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARC Olivier (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
VALLET Marie-Pascale (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
YVERT Sylvie (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
NOUAILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
ALBERT Joelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CANU Yannick (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
GIROLLET Francoise (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

GUERLET Gilliane (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PACCHIONI Muriel (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GILBERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Annexe VI à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	37000	37000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
NOUAILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	37000	37000

CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000

CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GILABERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NOUAILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RUYSSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VOULLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GILABERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional TESTANIERE Franck
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NOUAILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RISTOR Gerard (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MIRETE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RUYSSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUTTARD Rita (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GILABERT Jean-Marie (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CHAMBERY, LE 8 SEPT. 2020

DR Chambéry
1 RUE WALDECK ROUSSEAU
73011 CHAMBERY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ROYAL Veronique
Téléphone : 09 70 27 34 36
Télécopie : 04 79 85 28 61
Mél : dr-chambery@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/2 du directeur régional à CHAMBERY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17478 (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 18057 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 37829 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 38040 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 38163 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 39731 (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40062 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40333 (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
Matricule 40466 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40781 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40986 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 41243 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 41360 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42068 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42944 (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 43112 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 43982 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 44182 (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 44979 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45647 (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45669 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45721 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46352 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46380 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46473 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46672 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 46674 (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46694 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46818 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50272 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50684 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51232 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51476 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51546 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51656 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51686 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52290 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52292 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52623 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52662 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52916 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53302 (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53354 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53372 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53374 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53518 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53711 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53797 (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54336 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54358 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54569 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54677 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54680 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54866 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55010 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55140 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55382 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55410 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56014 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56126 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56310 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56363 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56394 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 56466 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56584 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56600 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56732 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56870 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56885 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57104 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57114 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57156 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57376 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57497 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57528 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57550 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57636 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57872 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58120 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58180 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58202 (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58502 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58506 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58712 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58776 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59298 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59786 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59984 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60102 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60244 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60272 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60418 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60482 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60522 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60548 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60590 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60660 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60794 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60812 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 60824 (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60836 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60860 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60894 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60914 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61478 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61720 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61758 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61812 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62054 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62060 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62068 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62108 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62112 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62122 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62230 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62282 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62508 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62566 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62660 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62666 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62740 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62784 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62796 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62812 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62944 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63018 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63020 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63032 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63050 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63076 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63160 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63202 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63218 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63222 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63428 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63468 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63542 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63596 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 63722 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63788 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63846 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63882 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63936 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64000 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64014 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64068 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64100 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64120 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64147 (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64190 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64202 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64254 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64310 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64314 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64396 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64434 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64448 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64576 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64590 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64708 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64728 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64864 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64866 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64872 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64876 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64894 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64910 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64966 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64974 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65016 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65050 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65052 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65142 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65238 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 65248 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65284 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65318 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65410 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65412 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65464 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65536 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65586 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65600 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65648 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65656 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65694 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65794 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65872 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65876 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

**Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17478 (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38040 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40062 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40466 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40986 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41360 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42068 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42944 (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43112 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43982 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44182 (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45669 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46352 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46380 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46672 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46674 (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46694 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46818 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50272 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51476 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51546 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51656 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51686 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52290 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52662 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52916 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53354 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53372 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 53374 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53518 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53711 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54336 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54358 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54569 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54680 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54866 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55140 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55382 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55410 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56014 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56126 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56394 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56466 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56584 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56600 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56732 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56870 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56885 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57104 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57114 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57156 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57376 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57528 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57550 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57636 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57872 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58120 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58180 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58502 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58506 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58712 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 58776 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59298 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59786 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59984 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60102 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60244 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60272 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60418 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60482 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60522 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60548 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60590 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60660 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60794 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60812 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60836 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60860 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60894 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60914 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61478 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61720 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61758 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61812 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62054 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62060 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62068 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62108 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62112 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62122 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62230 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62282 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62508 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62566 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62660 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62666 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62740 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62784 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62796 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62812 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 62944 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63018 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63020 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63032 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63050 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63076 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63160 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63202 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63218 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63222 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63428 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63468 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63542 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63596 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63722 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63788 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63846 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63882 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63936 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64000 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64014 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64068 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64100 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64120 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64147 (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64190 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64202 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64254 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64310 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64314 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64396 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64434 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64448 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64576 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64590 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64708 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64728 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 64864 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64866 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64872 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64876 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64894 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64910 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64966 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64974 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65016 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65050 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65052 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65142 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65238 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65248 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65284 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65318 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65410 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65412 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65464 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65536 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65586 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65600 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65648 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65656 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65694 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65794 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65872 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65876 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 8 sept. 2020 du directeur régional
TESTANIERE Franck

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

73_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Savoie

73-2020-09-03-008

**ARRETE DSDEN73 CABINET N°2020-013 RELATIF A
LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU DASEN
DE LA SAVOIE A L'IENA DE LA SAVOIE**

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'EDUCATION NATIONALE DE LA SAVOIE

ARRETE DSDEN73 – Cabinet N°2020-013

Relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale de la Savoie à l'Inspectrice de l'éducation Nationale adjointe au Directeur Académique des services de l'éducation Nationale de la Savoie

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat,
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** les articles R 911-82 à R 911-87 du code de l'éducation relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19, R 222-24,
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2010 nommant Madame Odile GRUMEL, en qualité d'Inspectrice de l'éducation Nationale adjointe auprès du Directeur Académique des services de l'éducation Nationale de la Savoie à compter du 1^{er} septembre 2010.
- VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1^{er} degré public de l'académie,
- VU** l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du 1^{er} degré privé sous contrat de l'académie,
- VU** le décret du 4 mars 2019 nommant Monsieur Eric LAVIS, Directeur académique des services de l'éducation Nationale de la Savoie, à compter du 7 mars 2019,
- VU** l'arrêté rectoral SG n°2019-14 du 7 mars 2019 donnant délégation de signature au Directeur académique des Services de l'éducation Nationale du département de la Savoie.
- Vu** l'arrêté n°2020-119 du 3 juin 2020 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble.
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie
- Vu** l'arrêté n°72-2020 du 24 août 2020 du préfet de la Savoie donnant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble

Vu l'arrêté SJC n°2020-44 du 25 août 2020 portant délégation de signature de la rectrice au DASEN de la Savoie

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Monsieur Eric LAVIS, Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale de la Savoie, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à **Madame Odile GRUMEL**, Inspectrice de l'Education Nationale adjointe au Directeur Académique des services de l'éducation Nationale de la Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

- Avis sur l'accueil des séjours des classes du 1^{er} degré hors département
- Autorisations d'absence pour les enseignants du premier degré
- Signature des conventions de stage dans le premier degré.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN73 – Cabinet N°2019-008 du 19 mars 2019.

ARTICLE 3 :

Madame La secrétaire générale de la Direction des services de l'éducation Nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A Chambéry, le 3 septembre 2020



Eric LAVIS

73_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Savoie

73-2020-09-07-003

arrêté DSDEN73 cabinet N°2020-015 relatif aux mesures
de carte scolaire prises suite au CTSD du 3 septembre
2020

Arrêté DSDEN73 - Cabinet N°2020-15 relatif aux mesures de carte scolaire prises suite au CTSD du 3 septembre 2020

6 RETRAITS DE POSTES :

FRONTENEX maternelle
JACOB-BELLECOMBETTE Le Grand Pré maternelle
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY Les Frontailles maternelle
MOUXY primaire
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE Aristide Briand maternelle
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE Les Chaudannes maternelle

1 RETRAIT DE POSTE réseau d'éducation prioritaire :

CHAMBERY Le Mollard

7 IMPLANTATIONS DE POSTES :

UGINE André Pringollet maternelle
CHAMBERY Caffé maternelle
MERY primaire
SAINT-OURS Aux Mille Couleurs primaire
BILLIEME élémentaire (RPI Billième-Lucey-Jongieux)
SONNAZ primaire
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE Les Chaudannes élémentaire

Chambéry, le 7 septembre 2020

Signé Eric LAVIS

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

73_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Savoie

73-2020-09-01-011

**ARRETE DSDEN73 CABINET N°2020-12 RELATIF A
LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU DASEN
DE LA SAVOIE A LA SECRETAIRE GENERALE**

ARRETE DSDEN73 – Cabinet N°2020-12

Relatif à la subdélégation de signature du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie à la Secrétaire Générale

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat,
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** les articles R 911-82 à R 911-87 du code de l'éducation relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,
- VU** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19, R 222-24,
- VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'arrêté ministériel DGRH E1-2 du 2 juillet 2020 mettant fin aux fonctions de Madame Anne Acloque, attachée d'administration de l'Etat hors-classe dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie (académie de Grenoble) (groupe III), à compter du 17/08/2020 et la nommant dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie (académie de Grenoble) (groupe III), pour une première période de quatre ans, du 17/08/2020 au 16/08/2024 comportant une période probatoire d'une durée maximale de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 susvisé.
- Vu** l'arrêté rectoral du 2013-93 du 10 juin 2013 relatif à la gestion des opérations du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie
- VU** l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1^{er} degré public de l'académie,
- VU** l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,
- VU** le décret du 4 mars 2019 nommant Monsieur Eric LAVIS, directeur académique des services de l'Education Nationale de la Savoie, à compter du 7 mars 2019,
- Vu** l'arrêté rectoral SG n°2019-14 du 7 mars 2019 donnant délégation de signature au Directeur académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie.
- Vu** l'arrêté préfectoral SPP-PCIT : 05-2019 du 7 mars 2019 donnant délégation de signature au Directeur académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie.
- Vu** l'arrêté n°2020-119 du 3 juin 2020 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble.

- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie
- Vu** l'arrêté n°72-2020 du 24 août 2020 du préfet de la Savoie donnant délégation de signature à madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble
- Vu** l'arrêté SJC n°2020-44 du 25 août 2020 portant délégation de signature de la rectrice au DASEN de la Savoie

A R R E T E

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement, **M. Eric LAVIS**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de la Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'Académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à **Mme Anne Acloque**, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie sur l'ensemble des dispositions fixées par l'arrêté rectoral n°2019-14 du 7 mars 2019.

Est concerné l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous son autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont il avait la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Savoie.

Ainsi, et plus particulièrement, subdélégation est donnée à **Mme Anne Acloque**, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie, pour signer les actes de décisions suivants :

Personnels

1) Personnels enseignants du premier degré :

- gestion administrative, individuelle et collective des personnels titulaires, stagiaires et contractuels.

2) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires :

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale

3) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale.

4) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingent,
- congés pour formation syndicale.

5) Recrutement et gestion de proximité des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

6) Recrutement et gestion des personnels recrutés sous contrat de service civique et affectés dans les écoles et EPLE du département

7) Oeuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

Examens

- organisation du premier concours interne de professeurs des écoles
- préliquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont le directeur académique a la responsabilité,
- gestion des opérations du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour les départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie, selon les termes de l'arrêté rectoral du 2013-93 du 10 juin 2013.

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- gestion de la procédure de déclaration d'ouverture des écoles privées sous contrat, dans le département,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA et aux conseils d'école,

- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat,
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier et le second degrés et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité dans le second degré,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- arrêté portant modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN),
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges ainsi que les avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles maternelles et primaires,
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles.
- Concours national de la résistance et de la déportation :
 - Recensement des élèves du département participant au concours,
 - Récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
 - Composition de la commission départementale de correction,
 - Organisation de la remise des prix à l'échelon départemental

Accidents de service et contrôles médicaux

Pour les personnels affectés dans les écoles, titulaires, stagiaires et contractuels employés à temps complet dont le contrat est supérieur ou égal à un an :

- décisions d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des personnels titulaires des écoles,
- préliquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :
 - aux accidents de service et maladies professionnelles des personnels des écoles,
 - aux contrôles médicaux obligatoires des personnels des écoles et des personnels des établissements privés du premier degré.

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants des premier degré et second degrés (collèges), public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux, et des Psy EN du premier degré
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le BOP régional 214, en tant que responsable de centre de coût
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par le directeur académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN73 – Cabinet N°2019-009 du 29 mars 2019.

ARTICLE 3 :

Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

A Chambéry, le 1^{er} septembre 2020



Eric LAVIS

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-08-005

8 Septembre 2020. AP modificatif CDNPS sans signature



PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie
Service de la coordination
des politiques publiques

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Le Préfet de la Savoie,

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 341-16 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 modifié le 21 mai 2019 et le 19 juin 2020 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;

VU la proposition de la fédération des maires de Savoie en date du 28 août 2020 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 modifié, portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est modifié ainsi qu'il suit

I - Formation spécialisée dite “de la nature”

□ **2^{ème} collège** : représentants élus des collectivités territoriales

► **Trois représentants des communes** :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléante : Mme Erica SANDFORD, adjointe au Maire de Modane en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean d’Arves)
- **M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey
(suppléant : M. Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire de Césarches, en lieu et place de M. Franck LOMBARD, Maire d’Ugine)
- **M. Roland DRAVET**, Maire de Montagny en lieu et place de M. Georges DANIS, Maire délégué de Villarlurin
(suppléant : M. Jean-Yves MORIN, adjoint Grand Aigueblanche en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)

II - Formation spécialisée dite “des sites et paysages”

□ **2^{ème} collège** : représentants élus des collectivités territoriales et d’établissements publics de coopération intercommunale

► **Trois représentants des communes** :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléante : Mme Erica SANDFORD, adjointe au Maire de Modane en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)
- **M. Christian FRISON-ROCHE**, Maire de Beaufort en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey
(suppléant : M. Xavier DESMARETS, Maire de Hauteluçe, en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean d’Arves)
- **M. Alain EMPRIN**, Maire de Villaroger en lieu et place de M. Georges DANIS, Maire délégué de Villarlurin
(suppléant : M. Guillaume DESRUES, Maire de Bourg St Maurice en lieu et place de M. Franck LOMBARD, Maire d’Ugine)

► **Un EPCI** :

- **Mme Cécile TRAHAND**, Maire d’Arith, conseillère communautaire de la communauté d’agglomération Grand Chambéry en lieu et place de M. Pierre HEMAR, Vice-Président Membre de la Communauté d’agglomération Grand Chambéry
(suppléant M. François DUNAND, Maire délégué de Feissons/Isère, conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées d’Aigueblanche en lieu et place de M. Gilles FLANDIN, Vice-Président de la Maison de l’intercommunalité de Haute-Tarentaise)

III - Formation spécialisée dite “de la publicité”

□ **2^{ème} collège** : représentants élus des collectivités territoriales

► **Trois représentants des communes** :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent,
(suppléant : M. Thibaut GUIGUE, adjoint au Maire d'Aix-les-Bains en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)
- **M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey
(suppléant : M. François RIEU, Maire de Grignon en lieu et place de M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine)

- **M. Jean-Charles MASSIAGO**, conseiller délégué auprès du Maire de Moûtiers en lieu et place de M. Georges DANIS, Maire délégué de Villarlurin
(suppléant : M. François CHEMIN, Maire de Fourneaux en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)

IV - Formation spécialisée dite “des unités touristiques nouvelles”

□ **2^{ème} collège** : représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

► **Deux représentants des communes** :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléant : M. Emmanuel HUGUET, Maire de Villard-sur-Doron en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Guillaume DESRUES**, Maire de Bourg-Saint-Maurice en lieu et place de M. Georges DANIS, Maire délégué de Villarlurin
(suppléant : M. Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint Jean-d'Arves)

► **Un EPCI** :

- **M. Yannick AMET**, Président de la communauté de communes Haute-Tarentaise en lieu et place de M. Michel GIRAUDY, Vice-Président de la Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise
(suppléant : M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey, Vice-Président Communauté d'agglomération Arlysère en lieu et place de Mme Mireille GIORIA, Membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère)

V - Formation spécialisée dite “des carrières”

□ **2^{ème} collège** : représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale

► **Deux représentants des communes** :

- **M. Florian MAITRE**, maire de Grésy/Aix
(suppléant : M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Yves DURBET**, Maire de la Tour-en-Maurienne en lieu et place de M. Georges DANIS, Maire délégué de Villarlurin
(suppléant : Mme Erica SANDFORD, adjointe au Maire de Modane en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)

VI - Formation spécialisée dite “de la faune sauvage captive”

□ *2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales*

► **un représentant des communes :**

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléant M. Christian FRISON-ROCHE, Maire de Beaufort en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)

Le reste sans changement.

Article 2 : La liste, mise à jour, des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 8 septembre 2020

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Signé: Juliette PART

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-011

Arrêté portant abrogation d'une autorisation d'exploiter un
véhicule de petite remise sur la commune de Val Cenis -
Mme Nathalie BETARD



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2020/ 266 portant abrogation d'une autorisation d'exploiter un véhicule de petite remise sur la commune de Val Cenis – Madame Nathalie BETARD

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la Route,

VU le code des transports,

VU la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites de « petite remise »,

VU l'article 16 de la loi 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU l'autorisation d'exploiter un véhicule de petite remise numéro 2010.348 délivrée le 12 janvier 2010 à Madame Nathalie BETARD sur la commune de VAL CENIS ;

VU le courriel reçu le 27 juillet 2020 de Madame Nathalie BETARD informant de la cessation de son entreprise ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er - L'autorisation d'exploiter le véhicule de petite remise n° 2010.348 délivrée le 12 janvier 2010 à Madame Nathalie BETARD est abrogée.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, le maire de Val Cenis, le président de la chambre de métiers de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le
Le préfet,

10 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

1

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-03-007

Arrêté portant abrogation d'une habilitation dans le
domaine funéraire - Pompes Funèbres Pascal Leclerc -
Place St Pierre de Maché - Chambéry



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la réglementation générale et des titres

**ARRETE PREFECTORAL N° DCL/BRGT/A2020 - 255 PORTANT ABROGATION D'UNE
HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, R 2223-56 à R 2223-65, R 2223-74 à R 2223-79 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 portant renouvellement et modification d'une habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans sous le numéro 18/73-2/22 de l'établissement secondaire « Pompes Funèbres Pascal Leclerc » sis 4 Place Saint Pierre de Maché - 73000 CHAMBERY ;

VU la demande de M. Philippe LE DIOURON, directeur exécutif de la SAS FUNECAP SUD-EST, établissement principal, sollicitant l'abrogation de l'habilitation de l'établissement secondaire « Pompes Funèbres Pascal Leclerc » sis 4 Place Saint Pierre de Maché - 73000 CHAMBERY suite à fermeture de celui-ci, et les pièces annexées ;

CONSIDERANT que l'établissement susvisé a cessé son activité et qu'il importe d'abroger l'habilitation qui lui était accordée ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 portant renouvellement et modification d'une habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire « Pompes Funèbres Pascal Leclerc » sis 4 Place Saint Pierre de Maché – 73000 CHAMBERY est abrogé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Savoie, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 2: La Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur M. Philippe LE DIOURON, SAS FUNECAP SUD-EST
- Monsieur le maire de CHAMBERY

Chambéry, le 03 septembre 2020

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-08-001

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire
M.P.F. de la Vanoise, Établissement secondaire
Aix-Les-Bains



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Légalité et de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Titres

**Arrêté préfectoral n°DCL / BRGT / A-2020-256
habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, D 2223-34 à D 2223-55, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-110 à D 2223-120 ;

VU le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

Vu la demande en date du 07 juillet 2020, complétée le 27 août formulée par la S.A.S. M.P.F. DE LA VANOISE, située 120 Route de Bardonnèche – 73500 MODANE représentée par Monsieur Bernard PACHOUD en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire de son établissement secondaire situé 32 Avenue Franklin Roosevelt – 73100 AIX-LES-BAINS et le dossier joint ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement secondaire M.P.F. DE LA VANOISE sis 32 Avenue Franklin Roosevelt – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par Monsieur Bernard PACHOUD, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1- Le transport de corps avant et après mise en bière ;
- 2- L'organisation des obsèques ;
- 3- Les soins de conservation ;
- 4- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- 7- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil;
- 8- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **20/73-2/23**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur Bernard PACHOUD – 120 Route de Bardonnèche – 73500 MODANE
- Monsieur le Maire d'AIX-LES-BAINS

Chambéry, le 08 septembre 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-010

Arrêté portant modification de l'arrêté du 31 janvier 2018 autorisant M. Joël POLTEAU à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé ACTI-ROUTE



Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

ARRETE N° DCL/BRGT/A2020/ 265 portant modification de l'arrêté du 31 janvier 2018 autorisant M. Joël POLTEAU à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé ACTI-ROUTE

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5 , L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6 , R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2018, modifié les 29 janvier 2019 et 9 janvier 2020 autorisant M. Joël POLTEAU à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé ACTI-ROUTE, sous le numéro R 13 073 0008 0 ;

Vu les courriel en date des 7 et 9 septembre 2020 par lequel l'intéressé a adressé les attestations de formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière d'Amandine MORAZZONI (nom d'usage OULAOUK), Gilles PERRET et Patricia BAREY ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er – L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 modifié précité est modifié ainsi qu'il suit :

«... Monsieur Joël POLTEAU, exploitant de l'établissement, désigne comme ses représentants pour l'encadrement technique et administratif des stages : Lucette ALMODOVAR, Lionel BARD, Philippe BODO, Aude BONFANTI, Jérôme BOUFFANDEAU, Dimitri CARATJAS, Didier CARRE, Nordine KADRI, Saliha KHALIFA, Olivia RONDARD, Philippe TOURNEUX, Aurélie VUILLERME, Virginie BOURDON, Olivier JULLIEN, Roger MARCHAL, Alexandra POLI, Anne-Laure BARUTEAU, Nicolas CONSTANT, Frédéric GASULL, Jean MAJDAJSKI, Pascal NOGUES, Jérémy PAGEAULT, Lydia PEYRET, Michel VERRIER, **Amandine MORAZZONI (nom d'usage OULAOUK), Gilles PERRET et Patricia BAREY.**

Article 2 – Le reste de l'arrêté est sans changement.

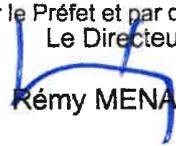
Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le **10 SEP. 2020**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur


Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-001

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - OGF Aix Les Bains



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Légalité et de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL / BRGT / A – 2020- 261
renouvellement d’habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d’honneur
Officier de l’ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, L 2223-38, D 2223-34 à D 2223-55, R 2223-56 à R 2223-65, R 2223-74 à R 2223-88 et D 2223-110 à D 2223-120 ;

VU le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

VU l’arrêté préfectoral 22 mai 2014 modifié portant renouvellement d’une habilitation dans le domaine funéraire 14/73-2/03 de l’établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis 42-44 Avenue de Saint-Simond – 73100 AIX-LES-BAINS ;

Vu la demande en date du 03 mars 2020, complétée le 29 juin et le 02 septembre formulée par la S.A OGF POMPES FUNEBRES GENERALES, située 31 Rue de Cambrai – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, Directeur du Service Opérationnel de Grenoble , basé à La Motte-Servolex en vue d’obtenir le renouvellement de son habilitation susvisée et le dossier joint ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L’établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis 42-44 Avenue de Saint-Simond – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, est habilitée pour exercer sur l’ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1- Le transport de corps avant et après mise en bière ;
- 2- L’organisation des obsèques ;
- 3- Les soins de conservation ;
- 4- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- 6- La gestion et l’habilitation d’une chambre funéraire ;
- 7- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;

.../...

8- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **20/73-2/03**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENoble CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur Stéphane LEVALLOIS – 249 Rue du Curé Jacquier – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- Monsieur le Maire d'AIX-LES-BAINS

Chambéry, le 10 septembre 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-002

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - OGF Chambéry Allobroges



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Légalité et de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL / BRGT / A – 2020- 262
renouvellement d’habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d’honneur
Officier de l’ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, L 2223-38, D 2223-34 à D 2223-55, R 2223-56 à R 2223-65, R 2223-74 à R 2223-88 et D 2223-110 à D 2223-120 ;

VU le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

VU l’arrêté préfectoral 22 mai 2014 modifié portant renouvellement d’une habilitation dans le domaine funéraire 14/73-2/02 de l’établissement secondaire « PFG – Services Funéraires » sis 615 Quai des Allobroges – 73000 CHAMBÉRY ;

Vu la demande en date du 03 mars 2020, complétée le 29 juin et le 02 septembre formulée par la S.A OGF POMPES FUNEBRES GENERALES, située 31 Rue de Cambrai – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, Directeur du Service Opérationnel de Grenoble , basé à La Motte-Servolex en vue d’obtenir le renouvellement de son habilitation susvisée et le dossier joint ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L’établissement secondaire « PFG – Services Funéraires » sis 615 Quai des Allobroges – 73000 CHAMBÉRY, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, est habilitée pour exercer sur l’ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1- Le transport de corps avant et après mise en bière ;
- 2- L’organisation des obsèques ;
- 3- Les soins de conservation ;
- 4- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- 6- La gestion et l’habilitation d’une chambre funéraire située Rue du Curé Jacquier – 73290 LA-MOTTE-SERVOLEX ;

.../...

- 7- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- 8- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **20/73-2/02**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENoble CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur Stéphane LEVALLOIS – 249 Rue du Curé Jacquier – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- Monsieur le Maire de CHAMBÉRY
- Monsieur le Maire de LA MOTTE-SERVOLEX

Chambéry, le 10 septembre 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-003

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - OGF Montmélian



Bureau de la Réglementation
Générale et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL / BRGT / A – 2020 - 263
renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, L 2223-38, D 2223-34 à D 2223-55 et R 2223-56 à R 2223-65

VU le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

VU l'arrêté préfectoral 22 mai 2014 modifié portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire 14/73-2/04 de l'établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis Place Albert Serraz – 73800 MONTMÉLIAN ;

Vu la demande en date du 03 mars 2020, complétée le 29 juin et le 02 septembre formulée par la S.A OGF POMPES FUNEBRES GENERALES, située 31 Rue de Cambrai – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, Directeur du Service Opérationnel de Grenoble , basé à La Motte-Servolex en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation susvisée et le dossier joint ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis Place Albert Serraz – 73800 MONTMÉLIAN, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1- Le transport de corps avant et après mise en bière ;
- 2- L'organisation des obsèques ;
- 3- Les soins de conservation ;
- 4- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- 7- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- 8- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **20/73-2/04**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENoble CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur Stéphane LEVALLOIS – 249 Rue du Curé Jacquier – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- Madame le Maire de MONTMÉLIAN

Chambéry, le 10 septembre 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-10-004

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - OGF Yenne



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Légalité et de la Citoyenneté

Bureau de la Réglementation
Générale et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL / BRGT / A-2020-264
renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2223-19 à L 2223-25, L 2223-38, D 2223-34 à D 2223-55 et R 2223-56 à R 2223-65

VU le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;

VU l'arrêté préfectoral 22 mai 2014 modifié portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire 14/73-2/05 de l'établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis 120 Chemin de Ronde – 73170 YENNE ;

Vu la demande en date du 03 mars 2020, complétée le 29 juin et le 02 septembre formulée par la S.A OGF POMPES FUNEBRES GENERALES, située 31 Rue de Cambrai – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, Directeur du Service Opérationnel de Grenoble , basé à La Motte-Servolex en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation susvisée et le dossier joint ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement secondaire « PFG – Pompes Funèbres Générales » sis 120 Chemin de Ronde – 73170 YENNE, représenté par Monsieur Stéphane LEVALLOIS, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- 1- Le transport de corps avant et après mise en bière ;
- 2- L'organisation des obsèques ;
- 3- Les soins de conservation ;
- 4- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- 7- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- 8- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : **20/73-2/05**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie, à l'adresse suivante : 2 Place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENoble CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr .

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur Stéphane LEVALLOIS – 249 Rue du Curé Jacquier – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- Monsieur le Maire de YENNE

Chambéry, le 10 septembre 2020

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Savoie

73-2020-06-16-009

LEON GROSSE ARRETE ACCORD TH



DIRECCTE de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de la Savoie
arrêté portant agrément pour 2020-2022 de l'accord sur l'emploi des
travailleurs handicapés de la SA Léon Grosse pour le préfet de Savoie

VU le code du travail et notamment ses articles L 5212-8, R5212-12 et suivants,

VU l'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés signé le 30 mars 2020 entre d'une part la S.A Léon Grosse représentée par Luc PETEUL agissant en qualité de directeur des ressources humaines—4, rue de l'Avenir 73 100 AIX LES BAINS et, d'autre part l'organisation syndicale Force Ouvrière représentée par Pierre SANDRINI, pour les années 2020, 2021 et 2022,

VU la consultation de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion en date du 26 mai 2020,

SUR proposition de la responsable de l'unité départementale Savoie de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE

Article 1 : L'accord précité du 30 mars 2020 est agréé pour les **années 2020, 2021, 2022**.

Article 2 : Les bilans annuels énonçant les résultats quantitatifs, qualitatifs et financiers des actions réalisées au titre de cet accord seront transmis à la directrice de l'unité départementale de la Savoie de la DIRECCTE Auvergne- Rhône-Alpes ainsi que le bilan global de l'accord pour les années 2020 à 2022.

Article 3 : Le programme pluriannuel qu'il contient, et sous réserve qu'il soit effectivement respecté, se substitue à l'obligation d'emploi instituée par l'article L 5212-1 du code du travail pour les années 2020, 2021 et 2022.

Article 4 : Le préfet de Savoie, la responsable de l'unité départementale Savoie de la DIRECCTE Auvergne- Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Chambéry, le 16 juin 2020

Pour le préfet et par délégation,
Pour la responsable de l'unité départementale Savoie de la Direccte
La directrice adjointe,
Ghislaine CHEDAL ANGLAY

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

73-2020-08-07-024

Arrêté préfectoral du 7 août 2020 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2018 autorisation l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de Bourg Saint Maurice à des fins de conditionnement, commercialisée sous la désignation "Bonneval - Eau minérale naturelle"



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SAVOIE

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
Service Environnement Santé

Arrêté préfectoral modifiant

l'arrêté du 5 novembre 2018 autorisant l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de BOURG SAINT MAURICE à des fins de conditionnement

Commercialisée sous la désignation « Bonneval – Eau minérale naturelle »

Eau conditionnée à SEEZ par la société SAS BONNEVAL EMERGENCE (BONNEVAL WATER)
Le Danica - 17 Avenue Georges Pompidou -69 003 LYON

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le règlement CE n° 852/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004, relatif à l'hygiène des produits alimentaires ;

Vu le règlement CE n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1322-1, L1322-2, R.1322-5 à R.1322-15 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une source d'eau minérale naturelle pour le conditionnement, l'utilisation à des fins thérapeutique dans un établissement thermal ou la distribution en buvette publique ;

Vu l'arrêté modifié du 14 mars 2007, relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées, ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Savoie n°2018-0981 portant prescription spécifiques au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant le prélèvement d'eau minérale du 2 août 2018;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Savoie du 5 novembre 2018 autorisant l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de BOURG SAINT MAURICE à des fins de conditionnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Savoie du 25 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2018 autorisant l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de BOURG SAINT MAURICE à des fins de conditionnement ;

Vu le récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant création d'une prise d'eau pour le refroidissement – commune de Bourg Saint Maurice – n° 73-2019-00108 du 17 juin 2019 ;

Considérant la demande de modification de l'autorisation déposée le 20 avril 2020, présentée par Monsieur Patrick SALOMONE Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société SAS BONNEVAL EMERGENCE (BONNEVAL WATER) - Le Danica - 17 Avenue Georges Pompidou -69 003 LYON, en vue d'obtenir la modification de l'autorisation d'exploiter une eau minérale naturelle du captage « Edelweiss » située sur la commune de BOURG SAINT MAURICE, exploitée sur la commune de SEEZ à des fins de conditionnement ;

Considérant :

- L'abandon de la solution d'unité de prétraitement en surface (containers aménagés) au profit d'un local enterré ;
- L'ajout d'une nouvelle ligne de conditionnement pour un emballage constitué d'une poche souple équipée d'un robinet contenue dans une caisse en carton dénommé ci-après « Bag In Box » ;

Sur proposition de Mme. la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du Préfet de la Savoie du 25 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2018 autorisant l'exploitation d'une eau minérale naturelle du captage "Edelweiss" située sur la commune de BOURG SAINT MAURICE à des fins de conditionnement, est abrogé.

Article 2 : L'alinéa 3 de l'article 3 "Caractéristiques et exploitation du captage" de l'arrêté d'autorisation du 5 novembre 2018 est modifié de la manière suivante :

Le local de captage est un ouvrage bétonné, étanche, fermé et évacuant les eaux de ruissellement à son aval. Il comprend quatre niveaux :

- Le niveau N0 : niveau naturel du terrain
- Le niveau N-1 : local d'exploitation instrumenté
- Le niveau N-2 : pompes d'exploitation émergées (auto-amorçantes) reliées aux colonnes d'aspiration
- Le niveau N-3 : aspiration immergée avec double crépine plus massif filtrant intégré, colonnes d'aspiration

L'ouvrage comprend les instruments de mesures suivants :

- Mesure du débit des émergences du captage « Edelweiss »,
- Mesure des débits d'exploitation à des fins de conditionnement du captage « Edelweiss »,
- Niveau d'eau dans le captage « Edelweiss »
- Conductimètre,
- Thermomètre,
- Capteur de pression (mesure de pression et dépression)
- Contrôle d'intrusion

Ces mesures sont réalisées en continue et raccordées à un poste de télégestion.

Article 3 : L'article 6 "Caractéristiques de référence de l'eau minérale naturelle" est modifié de la manière suivante :

Sont retenues comme caractéristiques de référence de l'eau minérale naturelle des émergences du captage « Edelweiss », les valeurs et paramètres listés ci-dessous :

Paramètre	Analyse du 20 janvier 2014
Hydrogénocarbonates (mg/l)	531
Calcium (mg/l)	258
Chlorures (mg/l)	87
Magnésium (mg/l)	30.45
pH	6,55
Potassium (mg/l)	5,7
Résidu à sec à 180°C (mg/L)	1391
Sodium (mg/l)	107
Sulfate (mg/l)	496

Article 4 : L'alinéa 1 de l'article 7 "Traitement de l'eau minérale naturelle" de l'arrêté d'autorisation du 5 novembre 2018 est modifié de la manière suivante :

La filière de traitement a pour seuls objectifs d'éliminer le fer, l'arsenic et le manganèse. Elle se compose :

- d'une unité de prétraitement implantée au niveau du captage de la source Edelweiss dans un local enterré ;
- d'une unité de traitement située dans l'usine d'embouteillage.

L'unité de prétraitement est constituée de :

- Filtres autonettoyant en série (50µm, 15µm, 1-3µm) puis 2 filtres en parallèle (1µm). Les médias filtrants sont en polypropylène, polyester ou PET
- Refroidissement par un échangeur à plaques, alimenté par une prise d'eau et rejet dans le cours d'eau "Torrent des glaciers"
- Nettoyage en place (NEP) avec cuves de stockages des produits de nettoyage et des eaux de rinçage.

L'unité de traitement, au niveau de l'usine d'embouteillage, n'est pas modifiée.

Article 5 : Les alinéas 4 et 5 de l'article 8 "Transport, stockage, distribution et désignation commerciale" de l'arrêté d'autorisation du 5 novembre 2018 sont modifiés de la manière suivante :

Le site est constitué d'une ligne d'embouteillage PET (polyéthylène téréphtalate) et d'une ligne d'embouteillage « Bag in box » et comprend une unité de nettoyage en place (NEP) pour la désinfection des installations et la régénération du traitement.

La ligne d'embouteillage PET se compose des éléments suivants :

- Carbonateur pour la production d'eau gazeuse par adjonction de CO₂,
- Machine Combi : alimentation des préformes et des bouchons, soufflage des préformes, remplissage des bouteilles formées, bouchage des bouteilles remplies,
- Etiqueteuse,
- Encartonneuse,
- Palettiseur et banderoleuse,
- Convoyeur.

La ligne d'embouteillage « Bag in box » se compose des éléments suivants :

- Formeuse de caisse automatique,
- Cuve tampon,
- Remplisseuse,
- Encaisseuse,
- Fermeuse de caisse,
- Palettiseur,
- Convoyeur.

Les eaux conditionnées sont commercialisées selon les désignations suivantes :

- La dénomination commerciale est BONNEVAL,
- La désignation de vente est eau minérale naturelle ou eau minérale naturelle avec adjonction de gaz carbonique.

Article 6 : L'article 9 "Surveillance et contrôle de la qualité de l'eau minérale par l'exploitant" de l'arrêté d'autorisation du 5 novembre 2018 est remplacé par :

En complément des paramètres enregistrés en continu définis à l'article 3 et des contrôles réglementaires mentionnés à l'article 10, la société SAS BONNEVAL EMERGENCE (BONNEVAL WATER) met en place une auto surveillance réalisée sur des échantillons prélevés ponctuellement. L'ensemble des résultats de la surveillance de l'exploitant est tenu à la disposition des services assurant la police et le contrôle des eaux minérales naturelles, qui peuvent en obtenir des copies et demander des analyses complémentaires.

Un bilan synthétique comprenant notamment : un bilan de fonctionnement du captage (débits, hauteur d'eau, volume prélevé ...), un bilan de fonctionnement du traitement et particulièrement de l'unité de filtration tangentielle sur la qualité microbiologique des eaux, les résultats des analyses relatives à la qualité de l'eau minérale, la surveillance sanitaire, les travaux, les dysfonctionnements, les éventuelles modifications des procédures de surveillance, l'évolution des caractéristiques physico-chimiques essentielles de l'eau des émergences, est transmis annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé (DGARS).

Article 7 : Les autres dispositions de l'arrêté d'autorisation du 5 novembre 2018 restent inchangées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 Place de Verdun – B.P 1135 - 38022 Grenoble) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Mme. la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, M. le Sous-préfet d'Albertville, Messieurs le Maire de BOURG SAINT MAURICE et de SEEZ, M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 7 Août 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Albertville
Frédéric LOISEAU